



FSG Charmey
Nicolas Jaggi
Chemin du Forny 3
1637 Charmey

actifs@gymcharmey.ch
www.gymcharmey.ch

FSG Charmey

Concept de protection pour les entraînements dès le 30 octobre 2020

Version : 30 octobre 2020

Auteur : Ludovic Tornare



Nouvelles conditions cadres

Le présent concept est basé sur les nouvelles recommandations du Conseil fédéral du 28 octobre 2020 et sur les directives cadres pour les concepts de protection dans le sport de l'OFSP/Olympic; il indique la manière dont les entraînements de gymnastique (domaine du sport de masse) peuvent avoir lieu dans le cadre des mesures de protection générales existantes.

Chaque société doit établir son propre concept à coordonner avec le concept de protection de l'exploitant des installations sportives. Ce concept individuel n'est pas soumis à l'approbation des autorités mais ces dernières sont habilitées à interdire une activité sportive ou à fermer une installation en cas d'absence de concept de protection ou de concept de protection insuffisant.

Objectifs

L'objectif consiste à garantir la tenue des entraînements en tenant compte des dispositions légales en vigueur.

Les principes suivants doivent être respectés lors des entraînements :

1. Pas de symptômes à l'entraînement

Les gymnastes et moniteurs présentant des symptômes ne sont pas autorisés à participer aux entraînements. Ils doivent rester à la maison, voire être isolés. Ils doivent contacter leur médecin et suivre les instructions de ce dernier. Le groupe d'entraînement doit immédiatement être informé des symptômes.

Toute personne ayant été en contact étroit avec un cas positif ou suspect dans les 14 derniers jours doit rester chez elle. Elle pourra revenir si elle se fait tester négativement au COVID-19 ou après une période de quarantaine

2. Garder ses distances et la taille des groupes

Lors du trajet aller, de l'arrivée sur l'installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions, après l'entraînement et lors du trajet retour; dans toutes ces situations et situations similaires, une distance de 1,5 mètre doit être respectée et le port du masque est obligatoire (voir point 6). Les traditionnelles poignées de main doivent toujours être évitées.

Pour les activités sportives individuelles ou en groupes jusqu'à 15 personnes maximum (moniteur inclus) par salle.

Tous les sports de contact (sports d'équipe par exemple football, basket, volley... ou encore des portés, lancés, pousser aux anneaux...) sont interdits.

Il est permis d'aider et d'assurer uniquement les jeunes de moins de 12 ans et en portant un masque. Tout contact corporel avec des adultes est interdit.

3. Respect des règles d'hygiène de l'OFSP

Se laver les mains est une mesure d'hygiène cruciale. Se laver soigneusement les mains avec du savon avant et après l'entraînement permet de se protéger soi-même et les autres.

4. **Listes des présences pour tracer les éventuelles chaînes d'infection**

Sur injonction des autorités sanitaires, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés durant 14 jours. Pour simplifier le traçage des personnes, la société dresse une liste des présences pour chaque entraînement. La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte par groupe ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus (voir ci-dessous). Elle doit être différente de la liste de contrôle des présences de J+S (format à choix).

5. **Restrictions d'admission**

- Les installations d'entraînement sont ouvertes uniquement aux personnes nécessaires à la pratique de la gymnastique. Durant les heures d'entraînement, l'accès à la salle est autorisé uniquement aux moniteurs, gymnastes, membres du comité directeur et concierges.
- Les accompagnateurs et personnes extérieures (parents, amis, etc.) n'y ont accès qu'en cas de nécessité.
- Lorsque les parents amènent et récupèrent les enfants, ils attendent au parking du centre sportif.

6. **Obligation du port du masque**

Le port du masque est obligatoire dans les espaces intérieurs du centre sportif. Le port du masque n'est pas obligatoire pour les participants dans la salle de sport. Le port du masque est obligatoire pour les moniteurs dans la salle de sport.

Les enfants de moins de 12 ans n'ont pas l'obligation de porter le masque.

Pour la gymnastique P+E, le port du masque est obligatoire pour tous les accompagnateurs et pour les moniteurs.

7. **Désignation d'une personne responsable, respect du concept de protection de la société**

Toute organisation prévoyant de reprendre les entraînements doit désigner une personne responsable du plan coronavirus qui sera chargée de veiller au respect des dispositions en vigueur. Il s'agit pour notre société de Ludovic Tornare

En cas de question, prière de le contacter directement (n° tél. +41 79 627 93 22 ou ludovic.tornare@hotmail.com).

La personne responsable du plan coronavirus :

- Est chargée de la mise en œuvre et du respect du concept de protection.
- Informe les personnes concernées (membres du comité directeur, entraîneurs, gymnastes, parents, etc.) des mesures prises et des processus définis.
- Fait office d'interlocuteur à l'interne et à l'externe.

- S'assure que les règles de comportement de Swiss Olympic (affiche) soient placardées à l'entrée du bâtiment ainsi qu'à d'autres endroits.

Les moniteurs :

- Soutiennent la personne responsable du plan coronavirus et planifient les entraînements dans le respect des principes édictés dans ce document.
- Apportent leur aide/soutien actif que lorsque cela est absolument nécessaire (avec les mesures de protection correspondantes).

Les gymnastes :

- S'en tiennent aux règles de distanciation et aux mesures d'hygiène en vigueur.
- Se montrent solidaires et appliquent les règles du concept de protection en faisant preuve d'un degré élevé de responsabilité.

8. Compléments

1. Toilettes – vestiaires – douches :

- Les toilettes sont ouvertes et à la disposition des gymnastes. Les douches peuvent être utilisées à condition de respecter une distance de 1,5 m.

2. Matériel personnel :

- Gel hydroalcoolique personnel, cuirs, bouteille d'eau et autres petits matériels propres à chacun (élastique, crème, pansements, tape, etc.)

Remarques

Des adaptations pourront être introduites au fur et à mesure de l'évolution de la situation.